

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	22
Membres représentés	12
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	21 Juin 2023
Date de l'affichage de la convocation	21 Juin 2023



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Madame Nassera ZOUBIR (**départ à 21H26**) donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ  
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI  
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE  
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO  
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Madame Michèle PELABERE  
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET  
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI,  
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

**ABSENTE EXCUSÉE:**

Madame Emma ABREU



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230704-23\_08066-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

**Conseil Municipal du 27 juin 2023 – Délibération n°2023-72/06-21**

**OBJET : MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE DES ELEVES VILLEPARISIENS**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2121-1 à L2121-13,

**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 juin 2023,

**Considérant** que la commune a la responsabilité de définir le périmètre de chacune des écoles conformément aux dispositions des articles L212-7 et L131-5 du code de l'éducation,

**Considérant** le besoin d'équilibrer les affectations des effectifs scolaires sur les écoles de la commune.

**Considérant** qu'afin de permettre l'accueil des enfants de l'école maternelle Aristide Briand dans de meilleurs conditions, il est envisagé d'affecter, à l'école Pauline Kergomard, les élèves des rues suivantes :

- Boulevard Marcel Sembat ;
- Impasse des pêcheurs.

**Considérant** que cette modification entrainera à la suite, l'affectation des élèves des rues susmentionnées dans l'école élémentaire Charlemagne.

Entendu l'exposé de Monsieur Alain GOREZ, Adjoint au maire chargé de l'Éducation et du Conseil Municipal des Enfants.

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

APPROUVE l'affectation des élèves résidant Boulevard Marcel Sembat et Impasse des pêcheurs à l'école maternelle Pauline Kergomard et à l'école élémentaire Charlemagne dès la rentrée de septembre 2023.

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Stéphanie RUSSO</b> Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230704-23\_08066-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023